

## **Compte-rendu de l'audience du 13/12/2021**

Les représentant·es des personnels continuent contre vents et marée à faire leur travail auprès des collègues, malgré une opposition toujours plus forte de l'institution. Dans ce cadre, nous nous adressons très régulièrement au DASEN pour lui faire part des cas dont nous avons connaissance et pour que les situations problématiques puissent se régler de façon humaine.

Nous avons donc été reçu·es le lundi 13 décembre, après moult courriers et demandes de rendez-vous ...

A notre grand étonnement, ce n'est pas le DASEN qui nous a reçu à 18h, mais ce sont ses « collaborateurs » à savoir : Mme Nedellec, A-DASEN, Monsieur Stoll, Secrétaire Général et Mme Dunot, cheffe du service des ressources humaines.

C'est maintenant un fait établi, le DASEN ne s'abaisse plus à recevoir les représentant·es des personnels, ou alors, quand il nous fait l'honneur de sa présence, il a toujours une obligation qui le contraint à nous laisser entre les mains de ses « collaborateurs » au bout d'une heure. C'est dire l'intérêt qu'il porte aux enseignants que nous représentons.

Nous avons donc souhaité traiter uniquement les points administratifs, notamment concernant les frais de déplacement ainsi que le versement des primes de certains personnels. D'autant que cette audience s'est tenue la veille d'une autre audience en intersyndicale. Audience pour laquelle nous ne manquerons pas de vous faire un compte-rendu.

Les débats ont bien entendu dévié, et nous avons fait part de notre inquiétude face à la dégradation fulgurante de nos conditions de travail. Une fois la crise sanitaire mise de côté, c'est surtout le pilotage par le management public qui fait du tort à l'école et à notre travail. Et celui-ci est renforcé par la crise sanitaire.

Concernant les points purement administratifs, nous constatons depuis le début de l'année des problèmes concernant le versement de diverses primes. A croire que l'administration cherche à faire des économies de bout de chandelle.

1 - Les enseignant·es qui travaillent en temps partagé sur un IME et sur une UEE ne sont plus défrayé·es de leurs déplacements entre les deux lieux alors que c'était le cas auparavant. Nous avons donc interrogé l'administration à ce sujet. La réponse a été sans appel : c'est une mise en conformité avec les textes. Les enseignant·es sont mis à disposition de l'IME et ces frais de déplacement doivent être payés par l'IME. L'administration renvoie les enseignant·es vers l'IME, qui renvoie à son tour les enseignants vers l'administration. C'est une situation ubuesque.

Nous avons rappelé à l'administration qu'il serait bon que les administrations se mettent d'accord entre elles et ne fassent pas payer les frais aux enseignants qui ont suffisamment à faire sans avoir en plus à démêler des imbroglios administratifs.

2 - Cette année, les enseignant·es qui font fonction de direction ne perçoivent plus 150 % de la prime de direction mais 100 % + la NBI. A notre sens, ce n'est pas légal. Ces collègues devraient toucher 150 % de la prime de direction puisqu'ils assurent un intérim en attendant qu'un.e directeur·rice obtienne le poste à Titre définitif, mais ne devraient pas percevoir la Bonification indiciaire. Et cela fait une vraie différence sur la fiche de paie. Nous poursuivons à analyser les textes en lien avec le syndicat national afin d'obtenir gain de cause pour nos collègues.

3 - Nous essayons de faire valoir les droits d'une collègue remplaçante nommée sur un poste vacant à long terme et à qui l'administration refuse de payer l'ISSR.

Là encore, les textes sont sujets à interprétation et nous n'avons pas les mêmes interprétations que l'administration. Ce qui est notable cette année, c'est que notre administration revoit systématiquement le versement des primes en défaveur des collègues.

4 - Nous avons fait part de lourds problèmes de trop perçus pour quelques collègues du département. En effet, chaque année, il arrive que l'administration verse trop à certains enseignants, puis demande le remboursement de ces sommes. Mais depuis deux ans, ces situations s'intensifient et mettent parfois des enseignants dans une situation très inconfortable.

M. Stoll nous a signalé que c'était vrai aussi pour les personnels administratifs, ce qui en soi, n'est pas une consolation.

Nous avons mis en avant le caractère inhumain de la gestion de ces trop perçus. Malheureusement, cela échappe aux services de la DSDEN qui ne peut que transmettre les demandes à la DGFIP.

5 - Nous avons relayé auprès de l'administration une demande émanant des stagiaires que nous rencontrons régulièrement à l'INSPE. Ces jeunes collègues ne peuvent pas se restaurer dans des conditions décentes (absence de micro-ondes et d'une salle dédiée pour pouvoir manger). Le fonctionnement de l'INSPE dépend du président de l'université. Aussi, nous avons demandé au DASEN de faire le nécessaire pour que des dispositions soient prises afin d'assurer un meilleur accueil pour les enseignant·es stagiaires.

6 - Pour finir, nous avons demandé un point concernant les enseignant.es contractuel.les. Elles et ils sont actuellement au nombre de 16, et deux nouveaux recrutements sont en cours. Nous avons profité de ces échanges pour faire part des difficultés que ces collègues peuvent rencontrer dans la prise en main de la classe ou pour faire face à la masse de travail qui leur est demandée. Mme L'A-DASEN nous a assuré que les CPC qui suivent ces personnels ont pour consigne de le faire dans la bienveillance, et qu'ils doivent adapter leurs exigences aux situations (contractuel.les ayant déjà préparé le concours ou non). Cela nous donne un avant goût de ce qui se prépare pour les années à venir, à savoir que les étudiant·es qui n'auront pas obtenu le concours seront très certainement sollicité·es pour effectuer des missions en tant que contractuel.les et que l'administration se permettra d'exiger d'eux·elles un travail toujours plus difficile.

Au final, ce sont les élèves qui font les frais de cette libéralisation de l'école. Nous nous posons la question de proposer au DASEN de se faire opérer par un·e chirurgien·ne contractuel·le ayant raté son concours de médecine ... à voir si la proposition lui conviendrait!

Cette audience, loin de nous apporter les réponses que nous attendions, a plutôt soulevé de nombreuses questions. Nous continuerons de réclamer une amélioration des conditions de travail des enseignant.es dans notre département, notamment au cours de l'audience intersyndicale du 14 décembre. Et si cela ne suffit pas, nous dénoncerons ce mépris de l'administration par tous les moyens possibles. Qu'on ne s'y trompe pas, ce ne sont pas les personnels administratifs, ni même les inspecteur.rices que nous visons par nos écrits : elles et ils font les frais du new management public au même titre que les enseignants. Ce sont bien entendu Messieurs Blanquer et Consorts à qui nous devons faire comprendre que l'école qu'ils nous préparent, **NOUS N'EN VOULONS PAS.**